

Groupe de travail n° 3 : Questions relatives au contrôle et à la santé publique dans l'UE, réglementation en matière de consommation

Procès-verbal

Mardi 24 mars 2026 (09:30 – 13:00 CEST)

Zoom

Interprétation en EN, ES, FR

Mot de bienvenue du Président, Benoît Thomassen

[Présentation](#)

Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (26/02/2024) : Adoptés.

Points d'action

- **État d'avancement des points d'action de la dernière réunion - informations**
- Contaminants :
 - Projet d'avis sur la contamination par les PFAS à examiner lors de la prochaine réunion.
 - Point inscrit à l'ordre du jour.
- Nutrition :
 - Draft Projet d'avis sur la nutrition, axé en particulier sur l'interaction entre le mercure et le sélénium à examiner lors de la prochaine réunion.
 - Point inscrit à l'ordre du jour.
- Mesures sanitaires et phytosanitaires :
 - Projet d'avis sur les « mollusques bivalves dans le cadre de l'accord SPS UE-Royaume-Uni » à soumettre au Comité exécutif pour examen et adoption éventuelle.
 - Le Secrétariat diffusera un questionnaire sur l'accord SPS UE-Royaume-Uni concernant d'autres produits de la pêche et de l'aquaculture.
 - Avis sur les « mollusques bivalves dans le cadre de l'accord SPS UE-Royaume-Uni » adopté le 5 février 2026.
 - Questionnaire sur les autres produits de la pêche et de l'aquaculture dans le cadre de l'accord SPS UE-Royaume-Uni diffusé du 18 au 27 février 2026.

Mesures sanitaires et phytosanitaires



- **Mise à jour sur l'importation de crevettes et langoustines en provenance d'Inde, par Rui Ludovino (SANTE A5)**

Rui Ludovino (DG SANTE) a indiqué que l'Inde et l'Indonésie ont toutes deux fourni les informations nécessaires en vue de leur inscription ultérieure au registre prévu par la nouvelle législation sur le contrôle des antibiotiques. La procédure d'inscription correspondante est en cours. Des consultations sont en cours au sein de la DG SANTE, qui seront suivies d'un vote au sein du Comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale. Bien qu'il ne soit pas possible de prédire la date exacte à laquelle la procédure sera menée à bien, M. Ludovino s'est dit confiant quant au fait qu'elle serait achevée avant le 3 septembre 2026.

- **Échange de points de vue**

Katarina Sipic (Seafood Europe) a accueilli favorablement ces informations. Mme Sipic a demandé des précisions sur les discussions menées avec les autorités nigérianes. Elle a également souhaité savoir quand les documents relatifs à l'inscription seraient mis à la disposition du public.

Rui Ludovino (DG SANTE) a répondu qu'à ce stade, il n'est pas en mesure de s'exprimer sur les discussions avec le Nigeria. M. Ludovino a expliqué que, si les procédures d'inscription se déroulent comme prévu, les documents pourraient être rendus publics au cours de la deuxième quinzaine de juin ou au début du mois de juillet.

Durabilité environnementale

- **Présentation sur l'empreinte climatique des ingrédients marins par Anne Mette Bæk et James Hinchcliffe (EFFOP – Marine Ingredients)**

Présentation

Le Président a expliqué que le secteur des ingrédients marins a récemment entrepris une Analyse du cycle de vie. De plus, plusieurs études scientifiques ont récemment été publiées sur la durabilité des ingrédients marins, en particulier sur l'empreinte climatique des aliments destinés à l'aquaculture.

Anne-Mette Bæk (EFFOP) a présenté son organisation, qui regroupe des producteurs de farine et d'huile de poisson issus de plus de 40 usines réparties dans 13 pays européens. L'EFFOP compte également parmi ses membres des entités associées étroitement liées au secteur des ingrédients marins. Mme Bæk a expliqué que l'industrie travaille à la fois avec des poissons entiers et des parures, ces dernières représentant environ 30 % des matières premières, provenant principalement du hareng et du maquereau. La production repose sur des espèces pélagiques de petite taille, telles que le merlan bleu, le lançon et le poisson-sanglier. Sur une moyenne quinquennale, la production atteint près de 600 000 tonnes de farine de poisson et environ 180 000 tonnes d'huile de poisson. Dans le contexte de la chaîne de valeur de l'aquaculture, ce secteur se situe



en milieu de chaîne. Ainsi, en amont, il dépend de la pêche et de la gestion des stocks, tandis qu'en aval, il fournit des intrants essentiels aux industries de l'alimentation animale et de l'aquaculture.

James Hinchcliffe (EFFOP) a souligné l'importance croissante des ingrédients marins, qui sont devenus des composants essentiels et à forte valeur ajoutée dans l'aquaculture moderne. Au cours des dernières années, le secteur de l'aquaculture a connu une croissance considérable, étroitement liée à la disponibilité des ingrédients marins. Alors que l'aquaculture a continué à se développer rapidement, la pêche sauvage a atteint ses limites biologiques, ce qui signifie que l'augmentation de la production doit provenir de l'élevage plutôt que de la pêche. Les ingrédients marins resteront indispensables. Historiquement, ceux-ci ont constitué la base de l'alimentation en aquaculture. À l'avenir, ils continueront à fournir des nutriments essentiels.

M. Hinchcliffe a souligné que l'aquaculture a de plus en plus besoin de nouveaux ingrédients, car les nutriments issus uniquement de la pêche ne suffisent pas à soutenir la croissance future. À l'époque, les ingrédients marins représentaient environ 10 % du volume total des aliments pour aquaculture, tandis que les 90 % restants étaient composés de maïs, de blé, de soja et d'autres cultures terrestres. Ces cultures sont très demandées par plusieurs secteurs, tels que l'élevage et les biocarburants. Par conséquent, le rôle des ingrédients marins est devenu stratégique plutôt que quantitatif. Il a expliqué que, alors que seulement 38 % de la production agricole terrestre est directement destinée à l'alimentation humaine et 41 % à l'alimentation animale, dans le cas de la pêche, 90 % de la biomasse halieutique est utilisée pour l'alimentation humaine, tandis qu'environ 10 % est utilisée pour l'alimentation animale. Ainsi, la concurrence entre l'alimentation animale et l'alimentation humaine est beaucoup plus marquée sur terre que dans la production marine.

M. Hinchcliffe a souligné que le concept de « durabilité » ne fait pas l'objet d'une définition universellement acceptée, mais il a fait référence à celle proposée par Herman E. Daly, ancien économiste en chef de la Banque mondiale : « 1) les ressources non renouvelables, telles que les minéraux et les combustibles fossiles, ne doivent pas être utilisées à un rythme plus rapide que celui auquel des substituts renouvelables peuvent être mis en place ; 2) la pollution et les déchets ne doivent pas être émis à un rythme plus rapide que celui auquel les systèmes naturels peuvent les absorber, les recycler ou les rendre inoffensifs ; et 3) les ressources renouvelables, telles que les poissons, le sol et les eaux souterraines, ne doivent pas être utilisées à un rythme plus rapide que celui auquel elles se régénèrent ».

M. Hinchcliffe a souligné que la durabilité devrait être considérée comme un processus continu d'adaptation plutôt que comme un objectif figé. Selon lui, les aquaculteurs sont de plus en plus conscients de leur empreinte environnementale, en particulier des émissions de carbone, car l'alimentation représente entre 60 % et 70 % de cette empreinte. La mesure de la durabilité nécessite des outils fiables, et l'Analyse du cycle de vie s'est imposée comme la méthode la plus largement acceptée, s'appuyant fortement sur des données primaires précises et, de préférence, de première main.



M. Hinchcliffe a présenté un aperçu des recherches récentes, qui ont mis en évidence d'importants compromis environnementaux. La diminution de l'utilisation d'ingrédients marins dans l'alimentation animale, remplacés par des ingrédients d'origine végétale, a entraîné une détérioration de plusieurs indicateurs environnementaux. Parmi ceux-ci figurent le potentiel de réchauffement global, l'utilisation des sols, la consommation d'eau et l'eutrophisation des milieux marins et d'eau douce. L'étude mise en avant recommande une utilisation accrue des sous-produits de la pêche et de l'aquaculture, un approvisionnement responsable en ingrédients terrestres, le développement d'ingrédients innovants et des outils d'évaluation plus complets.

M. Hinchcliffe a attiré l'attention sur les travaux en cours visant à améliorer la transparence et la normalisation des méthodologies d'Analyse du cycle de vie. Plusieurs initiatives sont en cours, telles que les Règles relatives à l'empreinte environnementale des produits et la base de données du Global Feed LCA Institute, qui visent à soumettre tous les ingrédients alimentaires à des règles harmonisées. La structure et la qualité de la collecte des données d'Analyse du cycle de vie ont une influence significative sur les résultats. Par conséquent, des règles normalisées sont indispensables pour permettre des comparaisons pertinentes.

M. Hinchcliffe, s'appuyant sur les données primaires d'Analyse du cycle de vie issues de l'industrie danoise, a mis en évidence les différences entre les diverses espèces ainsi qu'entre la farine de poisson issue de poissons entiers et celle issue de sous-produits. Les aliments pour animaux issus de sous-produits présentent une empreinte carbone nettement inférieure. La granularité décrite a permis d'apporter des améliorations ciblées en matière de durabilité, plutôt que de se contenter d'hypothèses générales.

M. Hinchcliffe, s'exprimant sur les options en matière d'ingrédients circulaires et de protéines alternatives, a souligné que les ingrédients marins figurent toujours parmi les rares secteurs fonctionnant déjà à grande échelle. Les données issues de l'Analyse du cycle de vie sont de plus en plus utilisées dans la formulation des aliments pour animaux, notamment comme contrainte visant à réduire l'empreinte carbone. Néanmoins, réduire cette empreinte au-delà d'un certain seuil devient rapidement coûteux. Il a ajouté que la suppression des ingrédients marins n'offre qu'un potentiel très limité de réduction des émissions de carbone en raison de leur empreinte relativement faible et de leur haute valeur nutritionnelle.

M. Hinchcliffe a souligné que tous les ingrédients présentent des avantages et des inconvénients. Aucun ingrédient ne peut à lui seul résoudre le défi de la durabilité. L'avenir réside donc dans l'utilisation complémentaire de divers ingrédients et dans la nutrition de précision. Les ingrédients marins continueront de jouer un rôle stratégique, en particulier lorsqu'ils sont issus de sous-produits, car ceux-ci offrent des options de ressources à faible empreinte carbone et entièrement circulaires. La durabilité reste un sujet complexe, mais une gestion efficace nécessite des mesures fiables. Les Analyses du cycle de vie montrent que les ingrédients marins ont une empreinte carbone relativement faible et qu'ils resteront essentiels dans les stratégies d'alimentation durable.

- **Échange de points de vue**



Pier Salvador (COPA COGECA) a demandé des précisions pour savoir si les références à « l'aquaculture européenne » désignaient l'Union européenne ou l'ensemble de l'Europe.

James Hinchcliffe (EFFOP) a répondu que ces chiffres concernent l'ensemble de la production aquacole européenne, y compris la production de saumon hors de l'UE.

Pier Salvador (COPA COGECA) a appelé à accorder une plus grande attention au contexte de l'UE, notamment en ce qui concerne la production de truites, qui repose sur des entreprises de plus petite taille que celles du secteur de l'élevage du saumon. M. Salvador a souligné l'importance de comparer la production aquacole à celle d'autres secteurs agroalimentaires, en particulier en ce qui concerne la consommation d'eau et les ingrédients des aliments pour animaux.

Christine Absil (Good Fish Foundation) a souligné l'importance d'une gestion efficace des stocks halieutiques, en particulier des petites espèces pélagiques. Mme Absil a souhaité savoir si les variations des niveaux des stocks étaient prises en compte dans le modèle d'Analyse du cycle de vie, et notamment si les chiffres présentés sont fixes ou régulièrement mis à jour.

James Hinchcliffe (EFFOP) a expliqué que la variation des stocks a été prise en compte de manière indirecte, puisque l'Analyse du cycle de vie tient compte de la consommation de carburant et d'autres facteurs associés. Certains stocks halieutiques sont restés très stables, tandis que d'autres ont fluctué. L'augmentation des prises par unité a un impact sur la consommation de carburant. M. Hinchcliffe a en outre précisé que les Analyses du cycle de vie reposent sur des moyennes pluriannuelles, citant l'exemple de la production danoise mentionnée précédemment, qui repose sur une moyenne sur six ans. D'autres systèmes d'évaluation certifiés abordent la gestion des stocks halieutiques de manière plus directe.

Marine Cusa (Oceana) a souligné qu'à l'échelle mondiale, la production aquacole devrait augmenter. En Asie, d'importants investissements sont réalisés pour la production d'espèces carnivores. Des investissements sont également en cours en Europe. Mme Cusa a souhaité savoir comment la demande croissante et la concurrence pour les aliments pour animaux seraient gérées, d'autant plus que l'offre a stagné ces dernières années. Elle s'est demandé si certaines régions auraient un meilleur accès aux ingrédients marins, ce qui aurait une incidence sur la qualité des produits.

James Hinchcliffe (EFFOP) a souligné qu'il existe différents marchés et que les ingrédients marins sont nettement plus chers. Par conséquent, les ingrédients marins vont à l'industrie disposant du plus fort pouvoir d'achat. M. Hinchcliffe a donné l'exemple de la production de saumon en Norvège, qui génère une forte demande en huile de poisson. Le reste de l'huile de poisson est distribué sur divers marchés. La farine de poisson est également importante pour la production de crevettes d'élevage. Parallèlement, on pourrait assister au développement d'espèces aquacoles herbivores, telles que la carpe et le tilapia.



Anne-Mette Bæk (EFFOP) a fait remarquer que les rapports de la FAO font état d'une croissance significative de la production aquacole en Asie du Sud-Est, mais que celle-ci ne nécessiterait pas nécessairement des ingrédients d'origine marine. Mme Bæk a souligné l'importance de l'économie circulaire. Les parures et sous-produits générés localement pourraient approvisionner d'autres secteurs, tels que celui des aliments pour animaux de compagnie. Elle a expliqué que des différences de prix pourraient également résulter de la certification. Les marchés haut de gamme, tels que la production de saumon en Norvège et au Royaume-Uni, exigent une certification. Elle a ajouté qu'il existe également d'importantes exportations vers la production aquacole méditerranéenne, notamment la production de bar et de dorade en Grèce.

Accord entre l'Union européenne et le Royaume-Uni sur les mesures sanitaires et phytosanitaires

- **Examen du projet d'avis sur les produits de la pêche et de l'aquaculture dans le cadre de l'accord entre l'UE et le Royaume-Uni sur les mesures sanitaires et phytosanitaires**

Le Président a rappelé qu'un questionnaire avait été diffusé du 18 au 27 février 2026. L'UMF et Seafood Europe ont répondu à ce questionnaire. Le projet d'avis a été diffusé le 3 mars 2026, suivi des premières réactions de Conxemar.

Le Secrétaire général a présenté les grandes lignes du projet d'avis.

Le Groupe de travail est parvenu à un accord sur le projet d'avis intitulé « Mollusques bivalves dans le cadre de l'accord SPS entre l'UE et le Royaume-Uni ».

- **Voie à suivre**

Le Président a proposé de soumettre le projet d'avis approuvé au Comité exécutif pour examen et adoption éventuelle.

Compétitivité

- **Examen du projet d'avis sur la compétitivité, la simplification et la réduction des charges administratives**

Le Secrétaire général a rappelé que, conformément aux orientations données par le Groupe de travail lors de la réunion précédente, le document initial avait été scindé en deux projets d'avis distincts. Le Secrétaire général a présenté un aperçu du projet d'avis sur « la compétitivité, la simplification et la réduction des charges administratives ».

Paulien Prent (Visfederatie), concernant le point c) « enregistrement des dénominations commerciales des produits de la pêche et de l'aquaculture » de la sous-section 3.2, a souligné que, souvent, le système



d'information FishBase est plus à jour que la base de données de la FAO. Mme Prent a souhaité savoir quelle serait la marche à suivre lorsque la base de données ASFIS de la FAO n'est pas à jour.

Le Secrétaire général a expliqué que l'objectif est d'assurer la cohérence avec d'autres textes législatifs de l'UE, tels que la législation relative aux opportunités de pêche. Il a suggéré d'indiquer dans le projet d'avis que, lorsque la base de données ASFIS de la FAO n'est pas à jour, il convient d'utiliser le système d'information FishBase.

Hommel Kasa (SNCE) a fait remarquer que le système d'information FishBase ne contient que peu d'informations sur les espèces autres que les poissons, telles que les moules.

Paulien Prent (Visfederatie) a ajouté que SeaLifeBase peut être consulté comme source complémentaire pour les mollusques et les espèces apparentées.

Laure Guillevic (WWF), concernant le point g) « règlement sur les emballages et les déchets d'emballages », a demandé que soit consignée l'opinion dissidente précédemment exprimée dans le cadre de l'avis relatif au « Règlement sur les emballages et les déchets d'emballages : incidences des objectifs de réutilisation des emballages sur l'Union européenne, la pêche, l'aquaculture et l'industrie de transformation des produits de la pêche ».

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a demandé un délai supplémentaire pour examiner le document et formuler d'autres suggestions. Mme Álvarez a attiré l'attention sur les travaux de simplification actuellement menés par les autorités espagnoles, qui pourraient être pris en considération.

Le Secrétaire général a souligné l'importance de finaliser le projet d'avis dans les meilleurs délais, étant donné que la DG MARE travaille déjà sur les objectifs de simplification. Le Secrétaire général a encouragé le Groupe de travail à faire part de ses avis sur le calendrier souhaité.

Paulien Prent (Visfederatie) a répondu qu'il est important d'agir sans tarder. Selon elle, le Groupe de travail pourrait se référer au document mentionné par Mme Álvarez à une date ultérieure.

Marta Janakakis (DG MARE) a indiqué que la Commission européenne poursuit ses travaux de simplification et que la DG MARE attend l'avis du CCM. Par ailleurs, la DG MARE a déjà engagé un consultant pour mener à bien les travaux prévus.

Le Secrétaire général a saisi cette occasion pour remercier Mme Janakakis et M. Schönbaum de leur disponibilité pour apporter leur aide au Groupe de réflexion sur la compétitivité, la simplification et la réduction des charges administratives.



María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a souligné que son objectif n'est pas de retarder l'adoption du projet d'avis. Mme Álvarez s'est interrogée sur les possibilités futures de présenter les travaux en cours menés par l'administration espagnole.

Le Secrétaire général a proposé d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Groupe de travail une présentation des travaux évoqués par Mme Álvarez.

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a indiqué que la présentation doit être effectuée par un représentant des autorités espagnoles.

Le Groupe de travail est parvenu à un accord sur le projet révisé d'avis relatif à « la compétitivité, la simplification et la réduction des charges administratives ».

Le Président a proposé de soumettre le projet d'avis approuvé au Comité exécutif pour examen et adoption éventuelle.

- **Examen du projet d'avis sur la compétitivité et des études à venir concernant le Règlement sur le contrôle de la pêche**

Le Secrétaire général a présenté les grandes lignes du projet d'avis relatif à la « Compétitivité du marché européen des produits de la pêche et de l'aquaculture – Études à venir concernant le Règlement sur le contrôle de la pêche ».

Marine Cusa (Oceana) a plaidé en faveur de la suppression des passages relatifs à l'interopérabilité du projet d'avis. Selon elle, en matière d'interopérabilité, le texte est assez contradictoire, car il semble indiquer que les opérateurs attendent une interopérabilité tout en exprimant, dans le même temps, des inquiétudes quant à l'alourdissement des charges. Il serait donc plus approprié d'aborder la question de l'interopérabilité de manière plus claire dans un autre projet d'avis.

Katarina Sipic (Seafood Europe) a approuvé la suppression du contenu relatif à l'interopérabilité.

Le Secrétaire général a confirmé que les références à l'interopérabilité seraient supprimées. Le Secrétaire général a présenté un aperçu des commentaires préliminaires soumis par Fischverband avant la réunion.

Laure Guillevic (WWF), concernant le point a) « avantages escomptés » de la section 2, elle a exprimé son désaccord avec la référence faite par Fischverband à une « hypothèse d'information complète ». Mme Guillevic s'est déclarée disposée à travailler à la rédaction d'une alternative consensuelle.

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a souligné que, bien que l'objectif était de faciliter la transmission numérique des informations tout au long de la chaîne d'approvisionnement jusqu'aux consommateurs, les



poissonniers ne reçoivent pas toutes les informations sous forme numérique, ce qui implique donc un travail manuel.

Marine Cusa (Oceana) a marqué son accord avec Mme Guillevic. Selon elle, il est important d'améliorer encore le projet d'avis, même si cela implique un retard dans son adoption.

Marta Janakakis (DG MARE) a commenté que, si la poursuite des discussions contribue à améliorer le document, un certain retard serait compréhensible.

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA), concernant le point b) « coûts attendus », a exprimé son désaccord avec la phrase avancée par Fischverband selon laquelle « ce sont les opérateurs des PME des secteurs de la pêche et de l'aquaculture primaires ainsi que leurs clients directs qui doivent supporter les coûts les plus importants ». Selon elle, les opérateurs en aval, tels que les poissonniers, seraient également confrontés à des coûts très importants.

Le Secrétaire général a indiqué que l'accent semblait être mis sur les coûts supplémentaires que doivent supporter les PME pour numériser les informations, lesquelles seraient ensuite transmises tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a exprimé son désaccord, soulignant qu'en raison du manque d'interopérabilité, les opérateurs en aval devraient traiter d'importants volumes d'informations. Il serait donc difficile de comparer les coûts entre les différents acteurs.

Thibault Pivetta (EMPA) a reconnu que les coûts supportés par tous les opérateurs devraient être pris en compte, mais a souligné que ces coûts représentent un défi particulièrement difficile à relever pour les petits opérateurs. Dans le cas de la production de coquillages, les PME et les micro-entreprises ont dû faire face à des coûts plus élevés en raison de l'absence de systèmes adéquats, ce qui a entraîné des dépenses supplémentaires liées aux changements réglementaires.

Katarina Sipic (Seafood Europe) a souligné que tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement sont confrontés à des coûts. Selon elle, le texte devrait, en s'appuyant sur des données solides, faire référence aux coûts générés tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Le Secrétaire général s'est déclaré disposé à reformuler cette phrase.

Thibault Pivetta (EMPA) a mis en avant les conséquences importantes sur les micro-entreprises familiales.

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a fait remarquer que les microentreprises sont confrontées à des défis spécifiques, qui diffèrent considérablement de ceux des PME.



Angels Segura Unió (AECOC) a fait valoir que, même en dehors des coûts, la mise en œuvre de la traçabilité constitue un défi en soi, y compris pour les opérateurs intermédiaires.

Le Secrétaire général a proposé de recourir à une procédure écrite d'urgence d'une semaine afin de finaliser le document.

Marine Cusa (Oceana) a salué la souplesse dont ont fait preuve les autres membres concernant le calendrier. Mme Cusa a indiqué que son organisation ferait part d'autres remarques.

Nutrition

- **Examen du projet d'avis sur l'interaction biochimique entre le sélénium et le mercure dans les produits de la pêche et de l'aquaculture**

Le Secrétaire général a présenté un aperçu du projet d'avis sur l'interaction biochimique entre le sélénium et le mercure dans les produits de la pêche et de l'aquaculture. Le Secrétaire général a indiqué qu'avant la réunion, l'ANFACO-CYTMA avait transmis des commentaires préliminaires.

Paulien Prent (Visfederatie) a souhaité savoir pourquoi l'ANFACO-CYTMA demande le retrait de la demande d'avis scientifique adressée à l'Autorité européenne de sécurité des aliments. Selon elle, en l'absence d'une demande explicite, la marche à suivre pour la Commission pourrait devenir floue.

Íñigo Azqueta Ruiz-Gallardón (ANFACO-CYTMA) a souligné que les travaux de l'Autorité européenne de sécurité des aliments s'appuient sur les données scientifiques disponibles, sans en générer de nouvelles. Étant donné qu'aucune étude significative sur les interactions biochimiques n'a été menée depuis 2012, il estimait qu'il pourrait être contre-productif de solliciter un avis scientifique, ce qui risquerait de contribuer à des décisions politiques restrictives. M. Azqueta a appelé à la poursuite des recherches scientifiques en amont, recherches que l'Autorité européenne de sécurité des aliments ne serait pas en mesure de mener.

Christine Absil (Good Fish), concernant la suggestion de l'ANFACO-CYTMA selon laquelle les futures évaluations devraient suivre une approche intégrée risques-avantages, a souligné que ces évaluations dépendent fortement des habitudes de consommation, qui varient considérablement d'une région et d'une population à l'autre. Celles-ci sont également influencées par l'interprétation des différents États membres.

Paulien Prent (Visfederatie) a convenu que la demande devrait être formulée en des termes plus fermes. Mme Prent s'est déclarée favorable à la réalisation d'analyses risques-avantages dans une optique prospective.

Le Secrétaire général a proposé d'ajouter une nouvelle phrase précisant que les futures évaluations des risques devraient également tenir compte des recommandations en matière de consommation et des habitudes de consommation en vigueur dans l'UE.



Sergio López García (OPP Burela) a souligné les avancées scientifiques significatives réalisées ces dernières années concernant l'influence positive du sélénium sur le mercure. M. López a appelé à préserver l'esprit du projet d'avis, tout en reconnaissant l'importance de fonder les décisions sur les meilleures données scientifiques disponibles. Selon lui, le CCM devrait demander à la Commission de recueillir davantage d'informations sur les effets du sélénium.

Le Secrétaire général a proposé d'ajouter une nouvelle phrase recommandant à la Commission européenne de rassembler les données scientifiques existantes et de mener de nouvelles études scientifiques.

Íñigo Azqueta Ruiz-Gallardón (ANFACO-CYTMA) a souligné l'importance d'éviter toute formulation susceptible de laisser entendre que les fondements scientifiques sont fragiles. M. Azqueta a apporté son soutien à l'appel en faveur de la poursuite des recherches.

Le Groupe de travail est parvenu à un accord sur le projet révisé d'avis relatif à « l'interaction biochimique entre le sélénium et le mercure dans les produits de la pêche et de l'aquaculture ».

Voie à suivre

Le Président a proposé de soumettre le projet d'avis approuvé au Comité exécutif pour examen et adoption éventuelle.

Contaminants

- **Examen du projet d'avis sur les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS)**

Le Secrétaire général a présenté les grandes lignes du projet d'avis sur les « substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) ». Il a indiqué qu'avant la réunion, Seafood Europe avait transmis des commentaires préliminaires.

Daniela Costa (CCRUP) a salué la grande qualité du projet d'avis. Mme Costa a expliqué que la production primaire dans les Régions ultrapériphériques est confrontée à une contamination due au chlorodécone, un pesticide autrefois utilisé dans la production agricole. En 2024, le Conseil consultatif des Régions ultrapériphériques a soumis une recommandation à la Commission européenne, mais aucune réponse n'a été reçue. Elle a demandé s'il était possible d'intégrer les incidences du chlorodécone sur la sécurité alimentaire dans le projet d'avis.

Christine Absil (Good Fish) s'est opposée à l'inclusion dans le projet d'avis à l'examen, au motif que le chlorodécone provient d'une source différente de celle des PFAS.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a suggéré que, dans la section 2 intitulée « Chaîne d'approvisionnement de la pêche et de l'aquaculture », une référence plus explicite soit ajoutée aux graves conséquences auxquelles



sont confrontés les opérateurs et à l'importance d'une action immédiate pour protéger les producteurs primaires.

Paulien Prent (Visfederatie) a convenu avec Mme Absil que la question des PFAS doit être traitée séparément de celle des contaminants agricoles. Mme Prent a reconnu qu'une collaboration avec le Conseil consultatif des Régions ultrapériphériques pourrait s'avérer utile, afin que la question du chlorodécone puisse être abordée lors d'une prochaine réunion.

Le Groupe de travail est parvenu à un accord sur le projet de recommandation révisé relatif aux « substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) ».

Divers

Aucun.



Résumé des points d'action

- Accord UE-Royaume-Uni sur les mesures sanitaires et phytosanitaires
 - Projet d'avis sur la « Négociation de l'accord SPS UE-Royaume-Uni » à soumettre au Comité exécutif pour examen et adoption éventuelle.

- Compétitivité
 - Projet d'avis sur la « Compétitivité du marché européen des produits de la pêche et de l'aquaculture – Simplification et réduction de la charge administrative » à soumettre au Comité exécutif pour examen et adoption éventuelle.
 - Projet d'avis sur la « Compétitivité du marché européen des produits de la pêche et de l'aquaculture – Études à venir concernant le Règlement sur le contrôle de la pêche » à examiner par le Groupe de travail dans le cadre d'une procédure écrite d'urgence d'une semaine.

- Nutrition
 - Projet d'avis sur les « Interactions biochimiques entre le sélénium et le mercure dans les produits de la pêche et de l'aquaculture » à soumettre au Comité exécutif pour examen et adoption éventuelle.

- Contaminants
 - Projet d'avis sur les « Substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) » à soumettre au Comité exécutif pour examen et adoption éventuelle.
 - Lors d'une prochaine réunion, un point sera inscrit à l'ordre du jour concernant la contamination des produits de la pêche et de l'aquaculture par le chlorodécone.



Liste de présence

Représentant	Organisation	Rôle
Adrien Simonnet	UMF	Membre
Alen Lovrinov	Producer Organisation Omega 3	Membre
Alessandro Manghisi	Aquaculture Stewardship Council (ASC)	Membre
Alexandre Bonneau	SNCE	Membre
Amandine Menu	PACT'ALIM	Membre
Andrea Fabris	Associazione Piscicoltori Italiani (API)	Membre
Angeles Longa	EMPA	Membre
Angels Segura Unió	AECOC	Membre
Anna Rokicka	Polish Association of Fish Processors (PSPR)	Membre
Aodh O Donnell	Irish Fish Producers Organisation (IFPO)	Membre
Attila Schoenbaum	European Commission	Expert
Benoît Thomassen	FEAP	Président
Bertrand Charron	Aquaculture Stewardship Council (ASC)	Membre
Caroline Gamblin	PACT'ALIM	Membre
Christine Absil	Good Fish	Membre
Claudio Pedroni	Associazione Piscicoltori Italiani (API)	Membre
Clémence Robert	France	Membre
Corine Vroom	Visfederatie	Membre
Cynthia Benites	Aquaculture Advisory Council (AAC)	Observateur
Daniel Voces de Onaindi	Europêche	Membre
Daniela Costa	Outermost Regions Advisory Council (CCRUP)	Observateur
Dominic Rihan	Killybegs Fishermen's Organisation	Membre
Emiel Brouckaert	EAPO	Membre
Gerd Heinen	European Commission	Expert
Grace Howe	The Nature Conservancy (TNC)	Membre
Guus Pastoor	Seafood Europe	Membre
iñigo Azqueta	ANFACO-CYTMA	Membre



Représentant	Organisation	Rôle
Ioannis Pelekanakis	HAPO	Membre
Irene Kranendonk	Fish Tales	Observateur
Jacob Armstrong	WWF	Membre
James Hinchcliffe	EFFOP - Marine Nutrients Europe	Membre
Janne Posti	CONXEMAR	Membre
Javier Ojeda	FEAP	Membre
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne	Membre
Jens Høj Mathiesen	Danish Seafood Association	Membre
Jérémie Souben	FEDOPA	Membre
João Pereira	FRUCOM	Membre
John Lynch	ISEFPO	Membre
Jose Basilio Otero Rodríguez	Federación Nacional de Cofradías de Pescadores	Membre
José Carlos Escalera	FECOPESCA	Membre
Jules Danto	EAPO	Membre
Julien Lamothe	ANOP	Membre
Katarina Sipic	Seafood Europe	Membre
Laura Harpøth Espensen	EFFOP - Marine Nutrients Europe	Membre
Laure Guillevic	WWF	Membre
Linda Zanki Duvnjak	RZ Friška Riba P.O.	Membre
Linne Verhoeven	Seafood Europe	Membre
María Luisa Álvarez Blanco	FEDEPESCA	Membre
Marine Cusa	Oceana	Membre
Marta Janakakis	European Commission	Expert
Matthew Gréant	Environmental Justice Foundation (EJF)	Membre
Nicolás Fernández	OPP72	Membre
Patrick Murphy	Irish South & West Fish Producers Organisation	Membre
Paulien Prent	Visfederatie	Membre
Pedro Harnández Saez	CARBOPESCA OPP 66	Membre



Représentant	Organisation	Rôle
Pedro Luis Casado López	OPP80	Membre
Pedro Reis Santos	Market Advisory Council (MAC)	Secretariat
Pier Salvador	COPA COGECA	Membre
Pim Visser	NOVA	Membre
Poul Jensen	Danish Seafood Association	Membre
Roberto Alonso	ANFACO-CYTMA	Membre
Rui Ludovino	European Commission	Expert
Sarah Hautier	EuroCommerce	Membre
Sergio López García	Organización de Productores del Puerto de Burela	Membre
Tamas Eisenbeck	Seafood Europe	Membre
Thibault Pivetta	EMPA	Membre
Thomas Kruse	Danish Pelagic Producer Organisation	Membre
Veerle Campens	Belgium	Observateur
Violaine De Neef	Market Advisory Council (MAC)	Secretariat
Yobana Bermúdez	Seafood Europe	Membre

